

## Portant réglementation de la circulation et du stationnement pendant la durée de travaux sur le domaine public

**Le Maire de Binic- Etables-sur-Mer,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2542-2,

**VU** l'article R 411-21-1 du code de la route,

**VU** l'article R 610-5 du code pénal,

Considérant que pour permettre le bon déroulement de travaux sur le réseau d'éclairage public, remplacement de lanternes, effectués par l'entreprise BOUYGUES E&S, **dans toutes les rues de la commune de Binic -Etables-sur-Mer –du 02 octobre au 06 octobre 2023**, il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité, faciliter la circulation et prévenir les accidents ;

### ARRETE

**Article 1 :** Le stationnement et la circulation des véhicules et cycles ainsi que la circulation des piétons seront interdits au droit des travaux d'éclairage public, remplacement des lanternes, effectués par l'entreprise BOUYGUES E&S domiciliée Rue Marc Seguin – 22950 TREGUEUX.

**Article 2 :** L'entreprise BOUYGUES E&S affichera le présent arrêté sur les lieux des travaux. Elle mettra en place la signalisation temporaire réglementaire y compris le balisage du cheminement piétonnier et veillera à son maintien pendant toute la durée des travaux, de jour comme de nuit. Elle est et demeure responsable en cas d'accident pouvant survenir à l'occasion de cette opération.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 4 :** L'entreprise BOUYGUES E&S , La Police Municipale, les Services Techniques Municipaux et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :  
M. Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de BINIC-ETABLES-SUR-MER,  
Les Sapeurs-Pompiers de BINIC-ETABLES-SUR-MER,  
La Police Municipale,  
Les Services Techniques Municipaux,  
L'entreprise BOUYGUES E&S .

Fait à Binic - Etables-sur-Mer, le 26 septembre 2023  
Monsieur le Maire, Paul CHAUVIN



Notifié le